

# APTITUDE AU TRANSPORT AÉRIEN



## Animal de spécialité

Veillez remplir tous les champs ci-dessous et envoyer un courriel à [customer.service@palairlines.ca](mailto:customer.service@palairlines.ca)

Les animaux de spécialité sont définis comme des chiens qui ne fournissent pas de services à une personne handicapée, mais qui sont dressés pour remplir des fonctions professionnelles. Un certificat d'enregistrement sera exigé comme preuve que le chien a été dressé, ainsi qu'un certificat de santé et de vaccination valide.

Veillez retourner la copie remplie de ce formulaire avec les documents requis à PAL Airlines au moins 72 heures avant votre vol. Si la demande est présentée dans les 72 heures, nous ferons tous les efforts raisonnables pour y répondre.

### Les documents incomplets ou illisibles ne seront pas approuvés.

Le dresseur/propriétaire doit prendre toutes les dispositions nécessaires et assumer l'entière responsabilité du respect des lois, des douanes et autres règlements, exigences ou restrictions du pays, de la province, de l'État ou du territoire où l'animal est transporté, y compris, sans s'y limiter, la fourniture de certificats de santé et de vaccination valides, au besoin. Le transporteur ne sera pas responsable si un tel animal de spécialité se voit refuser l'entrée ou le passage dans un pays, une province, un État ou un territoire.

Êtes-vous d'accord?  Oui  Non

RENSEIGNEMENTS SUR LE PASSAGER/L'ANIMAL		
NOM DU PASSAGER	RACE	POIDS
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	AUTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	
DATE DU VOYAGE	NUMÉRO DE VOL ET ITINÉRAIRE	
NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DE LA RÉSERVATION		

### Procédures pour le transport

- PAL Airlines n'assume aucune responsabilité pour les soins du chien spécialisé pendant le transport. Les soins et la supervision du chien relèvent exclusivement de la responsabilité du dresseur ou du propriétaire.
- Le dresseur ou le propriétaire doit être en possession d'un certificat attestant qu'il est Maître certifié de l'animal et que ce dernier a été dressé de manière appropriée.
- Le chien doit être âgé d'au moins quatre mois et le dresseur ou le propriétaire doit fournir un Certificat de santé et de vaccination valable.
- Le chien doit être nourri et abreuvé dans les quatre (4) heures précédant l'enregistrement. Le dresseur ou le propriétaire doit nourrir le chien d'un repas léger avant le départ et lui faire boire un peu d'eau avant l'enregistrement. Le dresseur ou le propriétaire doit s'assurer que l'animal spécialisé n'aura pas à se soulager pendant le vol.
- PAL Airlines doit être avisée au moins 72 heures avant le départ du vol afin d'avoir suffisamment de temps pour attribuer des places dans l'avion.

# APTITUDE AU TRANSPORT AÉRIEN



- Le chien doit toujours être attelé au dresseur et rester au pied de ce dernier.
- Le passager peut être tenu d'accompagner l'animal lors d'un contrôle de sécurité supplémentaire avant de passer au contrôle des passagers.

Je confirme par la présente que j'ai lu les procédures de transport incluses dans le présent document et que les renseignements que j'ai fournis sont factuels.

SIGNATURE DU PASSAGER/MAÎTRE

DATE